



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 19
- procurations : 2
- absents : 4
- ayant pris part au vote : 21

Date de la convocation : 13/02/2020

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
24/02/2020

Affichage municipal le : 24/02/2020

Étaient présents : Max VINCENT, Arlette BERNARD, Dominique PELLA, Béatrice REBOTIER, Eric MAZOYER, Florence DURANTET, Denis VERKIN, François GAY, Fabienne GUENEAU, Brigitte CAYROL, Véronique CHAMBON, Antonio MARQUES, Jean-François POLI, Corinne PREVE, Christine GODARD, Thierry BERTRAND, Valérie LEMOINE, Cécile CAZIN, Raphaël GUYONNET

Absents représenté(s) :	Par :
Régis MATHIEU	Dominique PELLA
Sophie SEGUIN	Véronique CHAMBON

Étai(en)t absent(s) :

Pascal KLEIMANN, Ludovic GIULY

Secrétaire de Séance élu : Raphaël GUYONNET

Le jeudi 20 février 2020, à 20h30 les membres du Conseil Municipal de LIMONEST se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 13/02/2020, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 30/01/2020
2. Vote des délibérations

NUMÉRO	RAPPORTEUR	THÈME	OBJET
2020-02-01	M. LE MAIRE	FINANCES	REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019
2020-02-02	M. LE MAIRE	FINANCES	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL
2020-02-03	M. LE MAIRE	FINANCES	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE SPA ECOLE DE MUSIQUE
2020-02-04	M. LE MAIRE	FINANCES	VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020
2020-02-05	M. LE MAIRE	FINANCES	EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS
2020-02-06	D. PELLA	RH	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE
2020-02-07	D. PELLA	RH	RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'ACTIVITES ACCESSOIRES (ETUDES SURVEILLEES)
2020-02-08	D. PELLA	RH	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF

3. Compte rendu des commissions

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2020

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte rendu du dernier conseil municipal 30 janvier 2020.

2/ VOTE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil municipal n°2020-02-01

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet toutefois la possibilité de reporter au budget, par anticipation, les résultats de l'exercice antérieur, avant l'adoption du compte administratif.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil municipal procèdera à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En tout état de cause, que des corrections soient nécessaires ou non, le Conseil municipal sera invité à délibérer dès l'adoption du compte administratif afin de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Le descriptif ci-après reprend les principaux éléments nécessaires à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 :

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-5,
Vu l'état des restes-à-réaliser 2019,
Vu la balance des comptes et le tableau des résultats de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (20 voix POUR et 1 voix CONTRE [Monsieur Eric MAZOYER]) :

- CONSTATE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019
- REPORTE la somme de 880 491,61 € en D001 en dépenses d'investissement
- AFFECTE la totalité du résultat de fonctionnement de 1 604 862,61 € au compte 1068 en recettes d'investissement
- PRÉCISE que l'affectation définitive de ces sommes sera votée par délibération du Conseil municipal à l'issue de l'adoption du compte administratif

Délibération du conseil municipal n°2020 02 02/01

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire expose que le budget primitif pour 2020 poursuit la politique d'investissement de la municipalité et s'équilibre de la manière suivante, avec intégration des résultats 2019 :

En fonctionnement : 6 726 318,00 € en dépenses et en recettes

En investissement : 6 275 834,64 € en dépenses et en recettes

M. le Maire propose au Conseil de voter le budget par nature au niveau du chapitre budgétaire tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 30 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (19 voix POUR, 1 voix CONTRE [Monsieur Eric MAZOYER], 1 abstention [Monsieur Jean-François POLI]) :

- ADOPTE le budget primitif 2020 tel qu'il a été présenté en annexe
- DIT que le budget 2020 est voté par nature au niveau du chapitre budgétaire

BUDGET 2020 - Fonctionnement		
DEPENSES		
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
60611	Eau et Assainissement	35 000,00 €
60612	Energie - Electricité	90 000,00 €
60613	Chauffage Urbain	60 000,00 €
60622	Carburants	9 000,00 €
60623	Alimentation	210 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	60 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	16 000,00 €
60633	Fournitures de Voirie	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00 €
60636	Vêtements de travail	4 000,00 €
6064	Fournitures administratives	7 000,00 €
6065	Livres, CD...	8 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	12 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00 €
611	Contrats de prestations de services	200 000,00 €
6132	Locations immobilières	7 400,00 €
6135	Locations mobilières	45 100,00 €
61521	Terrains	280 000,00 €
615221	Entretien et réparation des bâtiments	100 000,00 €
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	2 200,00 €

615231	Entretien et réparation voirie	1 000,00 €
61524	Bois et Forêts	500,00 €
61551	Matériel roulant	10 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	1 200,00 €
6156	Maintenance	68 450,00 €
6161	Assurances multirisques	23 500,00 €
6182	Documentation générale et technique	3 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00 €
6188	Autres frais divers	1 000,00 €
6225	indemnités au comptable et régisseurs	1 100,00 €
6226	Honoraires	5 500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	22 500,00 €
6228	Divers	5 000,00 €
6231	Annonces et insertion	4 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00 €
6237	Publications	13 000,00 €
6238	Divers	4 500,00 €
6241	Transports de biens	500,00 €
6247	Transport collectifs	7 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	2 000,00 €
6256	Missions	1 500,00 €
6257	Réceptions	15 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00 €
6262	Frais de télécommunication	35 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00 €
6282	Frais de gardiennage (église, forêts et bois communaux...)	6 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	65 000,00 €
63512	Taxes foncières	21 500,00 €
6358	Autres droits	5 000,00 €
TOTAL		1 580 950,00 €

CHAPITRE 012 - Charges de personnel		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
6218	Autre personnel extérieur	26 249,45 €
6331	Versement de transport	29 630,06 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 008,08 €
6336	Cotisation CNFPT et Centres de gestion	33 313,80 €
6338	Autres impôts, taxes, Sur rémunérations	4 767,95 €
64111	Rémunération principale	1 092 926,66 €
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	70 286,82 €
64118	Autres indemnités	254 100,16 €
64131	Rémunérations	492 306,33 €
64138	Autres indemnités	31 472,67 €

6417	Rémunérations des apprentis	29 785,98 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	294 839,43 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	350 374,21 €
6454	Cotisations aux ASSEDICS	19 938,41 €
TOTAL		2 738 000,00 €

CHAPITRE 014 - Atténuation de produits		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
73916	Prélèvement contribution pour le redressement des finances publiques	43 060,00 €
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	66 095,00 €
TOTAL		109 155,00 €

CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
022	Dépenses imprévues fonctionnement	
TOTAL		- €

CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
023	Virement à la section d'investissement	1 409 881,00 €
TOTAL		1 409 881,00 €

CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
6531	Indemnités	115 000,00 €
6532	Frais de mission	1 000,00 €
6533	Cotisations retraite	5 950,00 €
6534	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	150,00 €
6535	Formation	1 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00 €
65548	Autres contributions	21 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	115 000,00 €
657358	Autres groupements	37 500,00 €
657362	CCAS	10 000,00 €
657363	SPA	125 000,00 €

6574	Subventions de fonctionnement aux associations	102 000,00 €
65888	Autres	400,00 €
TOTAL		536 000,00 €

CHAPITRE 66 - Charges financières

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 332,00 €
661121	Intérêts non échus exercice	
661121	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	
6615	Intérêts des comptes courant de dépôt et de dépôts	3 000,00 €
6688	Autres	
TOTAL		67 332,00 €

CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	
TOTAL		4 000,00 €

CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- €
6761	Différences sur réalisation positives	- €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	281 000,00 €
TOTAL		281 000,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 726 318,00 €
----------------------------------	----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	45 000,00 €
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	5 000,00 €
TOTAL		50 000,00 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
722	Immobilisations corporelles	- €
7761	Différences sur réalisations transférées en investissement	- €
TOTAL		- €

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
70311	Concessions dans les cimetières	6 000,00 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	16 000,00 €
7066	Redevances et droits des services à caractère social	170 000,00 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	330 000,00 €
70688	Autres prestations de services	13 000,00 €
70848	Autres organismes	12 200,00 €
TOTAL		547 200,00 €

73 - Impôts et taxes		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 935 000,00 €
73211	Attribution de compensation	575 887,00 €
73212	Dotation de solidarité communautaire	39 693,00 €
7336	Droits de place	2 200,00 €
7338	Autres taxes	7 300,00 €
7351	Taxes sur l'électricité	155 000,00 €
73682	Taxe locale sur la publicité extérieure	200 000,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	325 000,00 €
TOTAL		5 240 080,00 €

74 - Dotations, subventions et participations		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
744	FCTVA sur le fonctionnement	18 987,00 €
7478	Autres organismes	400 000,00 €
74834	Etat - Compensation TF	3 464,00 €
74835	Etat - Compensation TH	32 877,00 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 710,00 €
TOTAL		476 038,00 €

CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
752	Revenus des immeubles	370 000 €
7588	Autres produits de gestion courante	25 000 €
TOTAL		395 000,00 €

77 - Produits exceptionnels		
COMPTE	INTITULE COMPTE	BP 2020
7711	Dédits et pénalités perçues	- €
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	18 000,00 €
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	
775	Produits des cessions d'immobilisation	
7788	Produits exceptionnels divers	- €
TOTAL		18 000,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 726 318,00 €
-----------------------------------------	-----------------------

BUDGET INVESTISSEMENT 2020			
DEPENSES INVESTISSEMENT			
Nature	RAR 2019	BUDGET 2020	TOTAL
			1 200 055,46 €
Déficit reporté 2019		880 491,61 €	880 491,61 €
Restes-à-réaliser 2019	319 563.85 €		319 563,85 €
AGORA			17 756 €
Auditorium - Petite table de mixage autonome		150,00 €	150,00 €
2 enceintes amplifiées 12 pouces		1 440,00 €	1 440,00 €
2 pieds pour enceintes		216,00 €	216,00 €
1 micro HF solo		240,00 €	240,00 €
câbles		60,00 €	60,00 €
Grand Sapin AGORA + décoration		650,00 €	650,00 €
Achat de pots en métal (diam 150) + végétaux - parvis		15 000 €	15 000 ,00€
ATELIER			75 000,00 €
Outillage (services bâtiments et espaces verts)		10 000,00 €	10 000,00€
Acquisition d'un véhicule EV		44 000,00 €	44 000,00 €
Supplément acquisition camion benne		21 000,00 €	21 000,00 €
BATTERIE DES CARRIERES			5 000,00 €
Achat et pose de clôture + portillons		5 000,00 €	5 000,00 €
CHEMIN DU VALLON			14 000,00 €
Reprise du début du chemin avec mise en place d'un enrobé bicouche		14 000,00 €	14 000,00 €
CIMETIERE			114 000,00 €
confortement		4 000,00 €	4 000,00 €
Réaménagement de la 1e partie du cimetière (études + travaux)		110 000,00 €	110 000,00 €
CRECHE			38 850,00 €
Reprise terrasse bois		7 000,00 €	7 000,00 €
PPMS		1 350,00 €	1 350,00 €
Portillon et contrôle d'accès		6 000,00 €	6 000,00 €
enrobé		4 500,00 €	4 500,00 €
mur de soutènement		20 000,00 €	20 000,00 €
CTM			1 823 200,00 €
Branchement réseau électrique		15 000,00 €	15 000,00 €
Branchement réseau eaux		6 000,00 €	6 000,00 €
Branchement réseau eaux usées		7 500,00 €	7 500,00 €
Estimation construction		1 620 000,00 €	1 620 000,00 €
SPS et bureau de contrôle		12 000,00 €	12 000,00 €
Vidéo protection / alarme / contrôle d'accès		25 000,00 €	25 000,00 €

Maîtrise d'œuvre		137 700,00 €	137 700,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE			226 841.43 €
changement bloc porte avec contrôle d'accès		12 000,00 €	12 000,00 €
mise en place système à clé pour portillon		730,00 €	730,00 €
dalle chaufferie		1 500,00 €	1 500,00 €
Préau lot 1 Maçonnerie		20 166,83 €	20 166,83 €
Préau lot 2 couverture		134 463,60 €	134 463,60 €
Préau lot 3 menuiseries extérieures		18 888,00 €	18 888,00 €
Agence Sériziat		18 171,00 €	18 171,00 €
Electricité Préau		5 000,00 €	5 000,00 €
reprise plateforme bois		6 000,00 €	6 000,00 €
SPS et bureau de contrôle		4 422,00 €	4 422,00 €
fumisterie		2 500,00 €	2 500,00 €
Mise en conformité chaufferie		3 000,00 €	3 000,00 €
FINANCES			583 000,00 €
Remboursement du capital emprunté		583 000,00 €	583 000,00 €
HOTEL DE VILLE			33 000,00 €
Ecran LED		33 000,00 €	33 000,00 €
ILOT PLANCHA			15 138.55 €
Modification Chéneaux 210 et cure		3 700,00 €	3 700,00 €
modification eaux usées		6 000,00 €	6 000,00 €
modification eau potable		5 000,00 €	5 000,00 €
modification gaz		438,55 €	438,55 €
INFORMATIQUE			154 500,00 €
Renouvellement / accroissement parc informatique		17 000,00 €	17 000,00 €
Câblage informatique		15 000,00 €	15 000,00 €
Changement logiciel temps RH + formations		15 000,00 €	15 000,00 €
Ajout pour WIFI 4 U		6 000,00 €	6 000,00 €
Petits matériels informatiques		2 000,00 €	2 000,00 €
Licences		20 000,00 €	20 000,00 €
3 ordinateurs + 1 câble HDMI 5 m		3 500,00 €	3 500,00 €
Renouvellement logiciel AÏGA		15 000 €	15 000 €
WIFI 4 U		25 000 €	25 000 €
Changement Serveur		36 000 €	36 000 €
JARDINS PARTAGES			70 000 €
Etudes + travaux de VRD + travaux divers		70 000,00 €	70 000,00 €
LOCAL BOULES			20 000,00 €
changement toiture		20 000,00 €	20 000,00 €
Maison VALANTIN			12 100,00 €
Changement velux		12 100,00 €	12 100,00 €
PARC DES SPORTS			406 600,00 €
Sonorisation tribunes		6 000,00 €	6 000,00 €

Changement tableau d'affichage		7 600,00 €	7 600,00 €
Sonorisation parc des sports		60 000,00 €	60 000,00 €
MOE Aménagement des espaces verts du parc des sports		25 000,00 €	25 000,00 €
Aménagement des espaces verts du Parc des Sports		200 000,00 €	200 000,00 €
Aménagement espaces verts du parc des sports + accès forêt PDS		95 000,00 €	95 000,00 €
Etudes (géomètre, relevé topographique, sols) + mission bureau de contrôle		13 000,00 €	13 000,00 €
PARKING SALLE DES FETES			1 800,00 €
confortement		1 800,00 €	1 800,00 €
PARKING VALANTIN			2 100,00 €
Changement pompe		2 100,00 €	2 100,00 €
PROVISIONS POUR INVESTISSEMENTS FUTURS			605 000,00 €
Investissements futurs		605 000,00 €	605 000,00 €
CHEMIN DE LA DILIGENCE ET DE LA STATION			19 500 €
Travaux de terrassement et profilage du sentier + mise en place de panneaux signalétique et pédagogique + mise en place d'une barrière de sécurisation (projet 1% paysage - en cofinancement avec Dardilly)		19 500 €	19 500 €
SUBVENTIONS			68 746,00 €
Subvention 6 logements 294-298 Avenue Général de Gaulle		60 000,00 €	60 000,00 €
Subvention Habitat et Humanisme		8 746,00 €	8 746,00 €
STADE HONNEUR			3 600,00 €
Achat et installation de sonde d'humidité (objectif : baisse des consommations arrosage)		3 600,00 €	3 600,00 €
TOUS BATIMENTS			37 887.20 €
équipement en GSM Ascenseur mairie, PDS, annexe scolaire, école élémentaire		2 600,00 €	2 600,00 €
logiciel alarme intrusion (travaux sur l'ensemble des sites)		1 080,00 €	1 080,00 €
alarme intrusion Agora		4 382,40 €	4 382,40 €
contrôle d'accès école élémentaire		1 750,00 €	1 750,00 €
alarme intrusion école élémentaire		1 819,20 €	1 819,20 €
contrôle d'accès école élémentaire		500,00 €	500,00 €
alarme intrusion école maternelle		3 069,60 €	3 069,60 €
contrôle d'accès Hôtel de Ville		6 300,00 €	6 300,00 €
Alarme intrusion Hôtel de Ville		6 186,00 €	6 186,00 €
Contrôle d'accès Annexe Scolaire		3 000,00 €	3 000,00 €
Contrôle d'accès Annexe sportive		1 600,00 €	1 600,00 €
contrôle d'accès Parc des Sports		4 550,00 €	4 550,00 €
Contrôle d'accès crèche		1 050,00 €	1 050,00 €
URBANISME			529 360,00 €
Acquisition parking Ilot Plancha		529 360,00 €	529 360,00 €
VIDEOPROTECTION			100 000,00 €

Ajout caméras		100 000 €	100 000,00 €
VOIRIE			98 800 €
Vitrines d'affichage municipal et associatif		16 800,00 €	16 800,00 €
Abonnement FIC		60 000,00 €	60 000,00 €
2 barrières Mont Verdun		22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL	319 563.85€ €	5 956 270.79 €	6 275 834,64 €

RECETTES INVESTISSEMENT			
Nature	RAR 2019	BUDGET 2020	TOTAL
AFFECTATION DU RESULTAT		1 604 862,61 €	1 604 862,61 €
Transfert de la section de fonctionnement		1 409 881,00 €	1 409 881,00 €
Dotation aux amortissements		281 000,00 €	281 000,00 €
Taxe d'Aménagement		30 000,00 €	30 000,00 €
FCTVA		391 660,00 €	391 660,00 €
SUBVENTION REGION VIDEOPROTECTION		30 000,00 €	30 000,00 €
SUBVENTION METROPOLE COUPE DU MONDE FEMININE		52 652,60 €	52 652,60 €
SUBVENTION REGION COUPE DU MONDE FEMININE		54 150,00 €	54 150,00 €
SUBVENTION WIFI 4 U		15 000,00 €	15 000,00 €
CESSION RUE DU CUNIER		900 000,00 €	900 000,00 €
EMPRUNTS (ramené uniquement à ce qui reste à débloquent)		670 000,00 €	670 000,00 €
Nouvel emprunt		836 628,43 €	836 628,43 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0 €	6 275 834,64 €	6 275 834,64 €

Interventions :

- M. POLI indique qu'il s'abstient de ce vote car il estime les subventions aux associations insuffisantes, précisant qu'elles créent du lien social dans un contexte de crise du bénévolat. Il estime que la commune devrait porter les subventions à un niveau supérieur.

-M. PELLA répond que les subventions sont attribuées sur présentation d'un dossier et que l'on répond à la demande, les associations étant relancées régulièrement. Il rappelle également tout ce qui est mis à la disposition des associations (locaux, matériels, soutien logistique...)

- M. POLI répond que le tissu associatif ne vient pas à nous, mais qu'il faut aller vers lui. Il estime que mettre du matériel à la disposition des associations est normal.

- M. le Maire rappelle également la prise en charge des fluides lors de l'utilisation des locaux.

Délibération du conseil municipal n°2020 02 03

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE SPA ECOLE DE MUSIQUE

M. le Maire expose que le budget primitif du budget annexe exécute la politique de la commune suite à la municipalisation de l'école de musique et s'équilibre de la manière suivante :

En fonctionnement : 264 522,60 € en dépenses et en recettes

M. le Maire propose au Conseil de voter le budget par nature au niveau du chapitre budgétaire tel qu'il figure au tableau joint en annexe.

DELIBERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 30 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2020 du budget annexe SPA « Ecole de musique » tel qu'il a été présenté en annexe
- DIT que le budget 2020 est voté par nature au niveau du chapitre budgétaire

Budget annexe Ecole de musique		
FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement		
7062	Inscriptions	113 522,60 €
74748	Dotation budget mairie	125 000,00 €
7478	Subvention métropole	26 000,00 €
TOTAL Recette		264 522,60 €
Dépenses Fonctionnement		
6135	Location parc instrumental	10 800,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €
6156	Maintenance	6 500,00 €
6182	Abonnement / adhésion associations	171,00 €
60632	Petit équipement	700,00 €
6068	Fournitures pédagogiques (partitions)	2 000,00 €
6218	Personnel extérieur	2 000,00 €
6332	Cotisations versées au F. N. A. L.	842,40 €
6336	Cotisation CNFPT et Centres de gestion	4 137,60 €
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	1 708,96 €
64131	Rémunérations	169 722,08 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	51 543,24 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 075,20 €
6454	Cotisations aux ASSEDI CS	6 822,12 €
TOTAL Dépenses		264 522,60 €

Délibération du conseil municipal n°2020-02-04

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux pour 2020 et de les maintenir aux niveaux suivants :

Taxe d'habitation :	12,81 %
Taxe Foncier Bâti :	14,70 %
Taxe Foncier Non Bâti :	15,75 %

Il rappelle que les taux d'imposition de Limonest figurent parmi les plus bas des 58 communes du Grand Lyon.

DELIBERE

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
 Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
 Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le débat d'orientation budgétaire du 30 janvier 2020,
 Vu le Budget Primitif de l'exercice 2020 voté ce jour,
 Après avoir entendu le rapport de M. Max VINCENT, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de :

- MAINTENIR les taux des trois taxes locales directes pour l'année 2020 aux taux suivants :

Taxe d'habitation :	12,81 %
Taxe Foncier Bâti :	14,70 %
Taxe Foncier Non Bâti :	15.75 %

Délibération du conseil municipal n°2020-02-05

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder en 2020 les subventions suivantes aux associations concernées :

Associations	Subventions 2019	Subventions 2020
Comité des Fêtes	4 000 €	4 000 €
CONSERVATOIRE	50 000 €	7 000 €
MUSIC ALL	500 €	0 €
TENNIS CLUB BOIS D'ARS LIMONEST	1 500 €	0 €
LIMONEST PATRIMOINE	2 100 €	1 800 €
Jeunesse et Reconstruction	1 500 €	0 €
COOPERATION JUMELAGE	15 000 €	15 000 €
FC LIMONEST ST DIDIER	24 000 €	25 000 €
FNDS (Foyer des Sans Abri)	800 €	800 €
ASCJL	3 200 €	3 200 €
ASSO 6 CORDES	4 000 €	6 000 €
BOULE LIMONOISE	750 €	800 €
ANCIENS COMBATTANTS	500 €	500 €
JUDO OUEST GRAND LYON	3 200 €	3 200 €
SEEL	1 700 €	1 800 €
LIMONEST TAEKWONDO	700 €	800 €
MOVE UP	1 000 €	1 500 €
SOCIETE DE CHASSE	900 €	900 €

ASA du Rhône (Automobile)	8 000 €	8 000 €
AMITIES LIMONAISES	2 150 €	2 200 €
O.C.C. Ecoles Publiques	/	6 500 €
BMX & VTT (bicross)	7 000 €	7 000 €
QUEST LYONNAIS BASKET	4 000 €	5 000 €
CLASSES EN 9	1 000 €	0 €
CLASSES EN 0	0 €	1 000 €
PROVISIONS POUR IMPREVUS	22 500 €	
TOTAL	160 000 €	102 000 €

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les conseillers municipaux membres d'associations ne prennent pas part au vote des associations concernées.

Pour les associations suivantes, les personnes suivantes n'ont pas pris part au vote :

SEEL	V. LEMOINE	SOCIETE DE CHASSE	M. VINCENT
ASCJL	V. CHAMBON V. LEMOINE	Comité Jumelage	A.BERNARD D.VERKIN M.VINCENT
Limonest Patrimoine	D. VERKIN A.BERNARD	Comité des Fêtes	D. PELLA B. CAYROL
FC LIMONEST ST DIDIER	M. VINCENT	CLASSES EN 0	M.VINCENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 voix CONTRE [Monsieur Eric MAZOYER] et 1 abstention [Monsieur Jean-François POLI]) décide :

- D'ADOPTER les subventions 2020 attribuées aux associations telles qu'elles sont présentées ci-dessous

Associations	Subventions 2019	Subventions 2020	Vote
Comité des Fêtes	4 000 €	4 000 €	17 voix POUR
CONSERVATOIRE	50 000 €	7 000 €	19 voix POUR
MUSIC ALL	500 €	0 €	19 voix POUR
TENNIS CLUB BOIS D'ARS LIMONEST	1 500 €	0 €	19 voix POUR
LIMONEST PATRIMOINE	2 100 €	1 800 €	17 voix POUR
Jeunesse et Reconstruction	1 500 €	0 €	19 voix POUR
COOPERATION JUMELAGE	15 000 €	15 000 €	16 voix POUR
FC LIMONEST ST DIDIER	24 000 €	25 000 €	18 voix POUR
FNDS (Foyer des Sans Abri)	800 €	800 €	19 voix POUR
ASCJL	3 200 €	3 200 €	17 voix POUR

ASSO 6 CORDES	4 000 €	6 000 €	19 voix POUR
BOULE LIMONOISE	750 €	800 €	19 voix POUR
ANCIENS COMBATTANTS	500 €	500 €	19 voix POUR
JUDO OUEST GRAND LYON	3 200 €	3 200 €	19 voix POUR
SEEL	1 700 €	1 800 €	18 voix POUR
LIMONEST TAEKWONDO	700 €	800 €	19 voix POUR
MOVE UP	1 000 €	1 500 €	19 voix POUR
SOCIETE DE CHASSE	900 €	900 €	18 voix POUR
ASA du Rhône (Automobile)	8 000 €	8 000 €	19 voix POUR
AMITIES LIMONOISES	2 150 €	2 200 €	19 voix POUR
O.C.C. Ecoles Publiques	/	6 500 €	19 voix POUR
BMX & VTT (bicross)	7 000 €	7 000 €	19 voix POUR
OUEST LYONNAIS BASKET	4 000 €	5 000 €	19 voix POUR
CLASSES EN 9	1 000 €	0 €	19 voix POUR
CLASSES EN 0	0 €	1 000 €	18 voix POUR
PROVISIONS POUR IMPREVUS	22 500 €		19 voix POUR
TOTAL	160 000 €	102 000 €	

Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2020

Interventions :

- M. le Maire rappelle que les associations remplissent un dossier chaque année et que la commune se prononce sur la base de ce qui est demandé et écrit.
- M. POLI confirme son abstention pour cette délibération.

Délibération du conseil municipal n°2020-02-06
RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les navettes rebond ainsi que la distribution de la Gazette municipale et pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2020.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 45.00 € pour une demi-journée de 4h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (20 voix POUR et 1 voix CONTRE [Monsieur Eric MAZOYER]) :

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2020
- FIXE la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un forfait brut de 45.00 € pour une demi-journée de 4h00
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Délibération du conseil municipal n°2020-02-07

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que le personnel enseignant des écoles de la Commune de Limonest participe à des activités municipales en complément de leur service normal afin d'assurer de la surveillance et des études surveillées.

Le temps d'accueil des études et des garderies du soir s'organise sur 1 heure 30.

L'encadrement de ce temps est rémunéré sur la base d'une heure du taux de l'heure d'étude surveillée et de 30 minutes du taux de l'heure de surveillance.

Cette activité est assurée par des enseignants, fonctionnaires de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à recruter des fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer la surveillance et les études surveillées à la fin de la journée scolaire
- DECIDE de rémunérer les intervenants sur la base d'une indemnité horaire fixée au taux maximum, du grade de professeur des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur et au taux horaire de 22.34 € brut de l'heure, pour l'activité "étude surveillée" et de 11.91 € brut de l'heure, pour l'activité "surveillance" du barème fixé par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Délibération du conseil municipal n°2020-02-08

DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi permanent d'assistante sociale à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires, soit 17.5/35ème, à compter du 1^{er} avril 2020.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs au grade d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique A.

En effet, il serait opportun de recruter un nouvel agent dont les missions seraient les suivantes (outre les tâches habituelles d'un assistant social) :

- le logement social : étude des dossiers et accompagnement social
- l'insertion par l'emploi et relation avec la MMIE (Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi)

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire portant sur la création d'un emploi permanent au grade d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires, soit 17.5/35ème, à compter du 1^{er} avril 2020
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants
- DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Interventions :

- *Mme Florence DURANTET précise qu'il y a de plus en plus de demandes de familles en difficulté et qu'il est nécessaire d'avoir un personnel qualifié et compétent pour y faire face.*
- *M. le Maire confirme cette situation.*

3/ RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission des Affaires Sociales et Solidarité :

Rapporteur Florence DURANTET

- REPAS DES AINES : il est prévu le 5 avril 2020 à la Salle des Fêtes – il sera servi par les membres du Conseil Municipal
- FETE DES VOISINS : la 6^{ème} Edition est fixée au 29 mai 2020 – la mairie met à disposition des kits pour organiser la Fête des Voisins.

Commission Cadre de Vie (Voirie, assainissement, nettoyage, éclairage public, transports, fleurissement et bâtiments) :

Rapporteur Denis VERKIN

Conférences Territoriales des Maires (CTM)

Suivi des relations avec la Métropole (Notes Réunion Inter-Service voirie)

Point de l'activité entre la Métropole et la commune :

La voirie

A89 x A6 : Poursuite de l'aménagement de l'entrée sur la route métropolitaine, végétalisation et aménagement du parking relai.

Plantations – Visite de terrain du 3 février 2020 (APRR, SETEC, F Gillet service techniques, Chazal)

Les Sites suivants ont été visités :

Merlon Sud Chemin du Bois d'Ars (VC1) – Est A6, le long de la bretelle A89 Clermont-Fd vers A6 Paris ;

Merlon Sud Chemin des Chasseurs (VC36) - Est A6 ;

Merlon Nord Diffuseur de La Garde – Est A6 ;

Passage à faune - Ouest A6 ;

Vallon du Sémanet.

Merlon Sud Chemin des Chasseurs

Longueur totale du merlon : ≈ 300 ml

Plantations réalisées par l'entreprise CHAZAL Versant Est du Merlon, bandes de plantations espacées de 3,50 m sur longueur totale réalisées au 1er trimestre 2019 : ≈ 300 ml

Crête du Merlon, une rangée de baliveaux / cépées plantées en 2019 : depuis la VC 36, ≈ 240 ml (≈ 60 sujets)

À l'issue du constat de l'automne 2019, conformément aux clauses du marché « Plantations » : Majeures partie des plantations en bandes à changer et 28 Baliveaux / Cépées

Campagne de reprise des plantations : 4 semaines du 10 février au 6 mars 2020.

Merlon Sud Chemin des Chasseurs

Longueur totale du merlon : ≈ 300 ml

Plantations réalisées par l'entreprise CHAZAL Versant Est du Merlon, bandes de plantations espacées de 3,50 m sur longueur totale réalisées au 1er trimestre 2019 : ≈ 300 ml

Crête du Merlon, une rangée de baliveaux / cépées plantées en 2019 : depuis la VC 36, ≈ 240 ml (≈ 60 sujets)

À l'issue du constat de l'automne 2019, conformément aux clauses du marché « Plantations » : Majeures partie des plantations en bandes à changer et 28 Baliveaux / Cépées

Campagne de reprise des plantations : 4 semaines du 10 février au 6 mars 2020.

Merlon Nord du diffuseur de La Garde

Longueur totale du merlon : ≈ 300 ml Plantations réalisées par l'entreprise CHAZAL Versant Est du Merlon, bandes de plantations espacées de 3,50 m sur la longueur totale réalisées au 1er trimestre 2018 : ≈ 300 ml

À l'issue du constat de l'automne 2019, conformément aux clauses du marché « Plantations » : Majeures partie des plantations en bandes à changer, les plantations seront changées au Nord de la zone boisée soit sur ≈ 100 ml Campagne de reprise des plantations : 4 semaines du 10 février au 6 mars 2020.

À la demande de la commune de Limonest, plantations d'ici le 13 mars 2020 : Extrémité Sud du merlon, bosquet de 30 Baliveaux / Cépées en forme de « fer à cheval » Nord de la zone boisée, une rangée de 30 Baliveaux / Cépées en partie haute du versant sur une longueur ≈ 120 ml (passage d'entretien sur la crête du merlon à préserver)

Vallon du Sémanet et Passage à Faune

Plantations réalisées par l'ONF dans le cadre des mesures compensatoires
Taux de reprise globalement satisfaisant de l'ordre de 80 %, sauf quelques zones ponctuelles du fait de conditions défavorables de terrain (butte exposée au vent et au sud-ouest...)
Pas de travaux de reprise à prévoir à court terme
Convention tripartite de suivi et de gestion des mesures compensatoires en cours de signature entre le Conservatoire des Espaces Naturels RhôneAlpes / ONF et APRR jusqu'à l'échéance de la concession (2035)

Plantations paysagères et Plantations compensatoires

Les plantations réalisées par l'ONF dans le cadre des mesures compensatoires sont de type boisement forestier et ont été mises en œuvre essentiellement sur terrain naturel.
Les plantations réalisées par l'entreprise CHAZAL dans le cadre des aménagements paysagers sont constituées d'espèces locales rustiques et ont été mises en œuvre sur des matériaux rapportés, nettement moins favorables au bon développement des végétaux.

Reprise du chemin piétons chemin du bois d'Ars

Route de Saint-Didier : Les services techniques ont demandé à la métropole, de bien vouloir commencer à prévoir les interventions de :

- Terrassements, purges.
- Consolidation et confortement des pieds de talus par enrochement ou autres méthodes.
- Réfection de la chaussée impactée. Nous revenons vers toi concernant l'affaissement de la route de saint Didier, avant le 1756.

Nous avons eu l'autorisation de la Direction Départementale du Territoire, pour faire procéder à des captures des blaireaux sur la zone concernée. Un arrêté préfectoral nous a été pris.

Accès parc des sports : Les sentiers de la forêt d'accès au gymnase du parc des sports vont être momentanément fermés du 21 février au 29 mars 2020 inclus, pour cause de travaux de terrassement et de remodelage.

Les bâtiments

Ilot Plancha : Pour mémoire : Deux chantiers se déroulent en parallèle

- Le chantier piloté par la métropole de création des espaces publics (Rue de Doncaster ...).
- Le chantier piloté par le promoteur de réalisation des deux ilots.

Dates à retenir : · Avril/Mai 2020 : livraison des logements témoin

Suivi du chantier : Le chantier Métropole des espaces publics.

Choix des équipements des aires de jeux en cours.

Reprise du chantier depuis le Jeudi 16 Janvier 2020 –

Ordre du jour : Planification des travaux concernant le mail :

- Le confortement du mur de la Crèche ;
- Interface des remblaiements et réalisation des plateformes ;
- La programmation des travaux concessionnaires ;

... Suivi de la réunion de chantier avec les entreprises : Jeudi 16 Janvier 2020 -

Ordre du jour :

- Reprise du chantier le 20 janvier 2020 ;
- Ajustement planning ;
- Suivi des travaux réalisés en première phase....

Avancement du chantier promoteur :

S09 : 24/02 au 28/02 Gros-œuvre ; S10 : 02/03 au 06/03 Gros-œuvre

Intervention éclairage public (SIGERLY) le 24 février 2020.

AGORA : Silo à verre : Le silo à verre situé sur la partie basse de l'agora est inutilisable du fait que celui-ci se remplit d'eau lors des pluies. Problème constaté depuis le mois de décembre 2019.

Solution proposée par l'entreprise green style, est la pose de caniveaux grilles qui vont ceinturer l'ensemble du silo. Ces caniveaux seront connectés à l'exutoire situé sur la place de parking PMR. L'entreprise Green Style propose de prendre les travaux de modification à sa charge.

CTM : Première réunion d'enclenchement.

ERP : Calendrier des groupes de visite : Prochaine visite le 27/2 établissement The Maze

L'environnement

Marché espaces verts : Relance de la concertation en collaboration avec Lissieu. Pilotage F Gillet.

Le numérique Le déploiement de la fibre

Les transports Résultat et décision de la Commission Nationale de Débat Public Avis relatif à la conclusion du débat public et à la décision du maître d'ouvrage du 11 décembre 2019 sur le projet des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais (NFL LT)

Considérant sur la question de l'opportunité du projet des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais, que :

- le débat public a permis de confirmer l'opportunité d'un projet qui réponde aux objectifs de services ferroviaires plus nombreux et de meilleure qualité, aussi bien pour les voyageurs que pour le fret, et qui offre une solution de transport de masse adaptée aux enjeux climatiques ;
- les niveaux de service cibles présentés dans le dossier du maître d'ouvrage sont globalement partagés :
 - dessertes périurbaines de Lyon au ¼ h ;
 - liaisons rapides entre grandes métropoles ;
 - développement du transport de marchandises ;
- le débat public a permis de présenter une vision d'ensemble des grands projets à très long terme (Paris Orléans-Clermont-Lyon, Accès Alpains, Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise, NFL Long Terme). Les participants s'accordent à dire que cette vision lointaine et onéreuse nécessite une hiérarchisation ;

Considérant sur les aménagements mis au débat, que :

- dans le cœur du nœud ferroviaire lyonnais (NFL), entre Saint-Clair et Guillotière, les deux options surface ou souterrain n'ont pas été au centre des débats.

Lorsqu'elles ont été évoquées :

- l'option en surface a soulevé des interrogations relatives à son insertion dans le tissu urbain et est apparue indissociable du réaménagement des boulevards de Stalingrad et des Tchécoslovaques, ce qui n'a pas pu être étudié à ce stade ;
- l'option en souterrain a soulevé des interrogations relatives à son coût, ses impacts hydrogéologiques et ses fonctionnalités (temps d'accès aux trains, types de trafics) ;
- la mise à quatre voies entre Saint-Fons et Grenay est apparue comme un élément majeur du projet et nécessaire quel que soit le scénario de long terme retenu.

Son aménagement, souhaité en priorité, devient indispensable pour améliorer globalement les niveaux de service vers Grenoble, Chambéry et la ligne à grande vitesse Paris-Marseille ; 11 décembre 2019 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 110 sur 120

Considérant sur le développement équilibré du trafic entre les gares que :

- concernant la gare de Lyon-Saint-Exupéry :
 - les avis exprimés mettent en avant le développement de la gare comme un complément du hub de Part-Dieu et non comme une alternative ;
 - pour autant le débat public a fait ressortir une demande d'une meilleure connexion entre Saint-Exupéry et Lyon, ainsi qu'entre Saint-Exupéry et les principales villes de la région ;
 - il est également souhaité un développement des dessertes TGV, mais le scénario dit de rupture, qui prévoyait le report des TGV province-province de Part-Dieu vers Saint-Exupéry, n'apparaît pas pertinent à l'échelle de l'ensemble du système ferroviaire lyonnais ;
- concernant les autres gares de l'agglomération lyonnaise :
 - le débat public a fait ressortir une demande d'augmentation de leurs dessertes ferroviaires et d'un développement de l'intermodalité (transports en commun, modes actifs, parkings relais...) ;

Considérant sur les besoins propres à chaque territoire, que :

- le débat public a fait émerger la nécessité d'une vision régionale d'ensemble sur les services ferroviaires, allant au-delà de la métropole lyonnaise ;
- les métropoles et les principales villes régionales, mais aussi des territoires moins denses, demandent, en complément de la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, des réponses à leurs besoins propres, tant du point de vue du fonctionnement de leurs nœuds ferroviaires (Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Annemasse, Clermont-Ferrand) que de leurs liaisons avec Lyon ;

Considérant sur le besoin immédiat d'augmentation et d'amélioration des services, que :

- l'horizon de mise en service des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais a été jugé trop lointain par l'ensemble des participants ;
- le débat public a fait émerger une demande forte d'amélioration, dès maintenant, de la qualité et de la fréquence de services ferroviaires voyageurs par le développement de services express métropolitains, tout en développant de la capacité pour le fret ;
- le maître d'ouvrage a été incité à travailler dès à présent sur une modernisation du réseau existant et de son exploitation permettant de faire circuler davantage de trains (par exemple le déploiement de nouvelles technologies comme la gestion du trafic ERTMS ou 2 trains sur la même voie « 2TMV ») ;

- le maître d’ouvrage a été également invité à poursuivre ses études pour définir une trajectoire de réalisation continue d’aménagements à court, moyen et long termes répondant à un développement progressif des services ferroviaires et selon un projet cible ;
- le débat public a mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre rapidement les conditions d’amélioration de l’intermodalité (tarification, parkings, coordination entre autorités organisatrices des mobilités, accès au train),

Le maître d’ouvrage décide :

- de poursuivre le projet porté au débat public ;
- de construire une démarche de « Services express métropolitains », prenant en compte les besoins divers (fret, voyageurs longue distance, transports du quotidien en urbain et périurbain lyonnais, ainsi que sur les autres territoires de la région) ;
- de construire avec les acteurs concernés une trajectoire économiquement soutenable d’évolution des services et de l’infrastructure depuis aujourd’hui jusqu’au long terme, et répondant aux enjeux environnementaux et de transition écologique ;

Dans ce cadre :

- de définir en lien avec les collectivités et autorités organisatrices partenaires (notamment la région Auvergne-Rhône-Alpes) une première phase d’évolutions à court terme des services ferroviaires envisageables et des aménagements associés, au-delà des démarches déjà en cours (plan de mobilisation NFL 2016-2025) ;
- d’établir un schéma de dessertes ferroviaires des gares de l’agglomération lyonnaise incluant SaintExupéry, connectées aux services de transports collectifs, dans une logique de développement de l’intermodalité ; – d’approfondir les études pour faire émerger les améliorations possibles à court et moyen terme en s’appuyant notamment sur une meilleure exploitation du nœud et les apports des nouvelles technologies (ERTMS, 2 TMV...) ; – d’approfondir l’analyse comparative des deux options d’aménagement sur la section entre Saint-Clair et Guillotière, ainsi que les deux options de phasage combinées entre NFL LT et Contournement Ferroviaire de l’Agglomération Lyonnaise ;
- de poursuivre les études du projet à long terme, en étudiant en priorité la mise à quatre voies de la section Saint-Fons – Grenay ;
- de proposer un dispositif de pilotage du projet adapté aux différents enjeux, aux différentes échelles et aux différents horizons de temps ; 11 décembre 2019 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 110 sur 120
- de poursuivre la dynamique de concertation engagée avec le débat public sous l’égide d’un garant qui sera désigné par la CNDP.

Le SIGERLy

Dissimulation route de la châtaignière :

Début des travaux sur la troisième zone, gentilhordière, route du mont Verdun.

Décret tertiaire :

Une réduction des consommations énergétiques imposée aux bâtiments tertiaires

Entré en vigueur depuis le 1er octobre 2019, Le décret dit « décret tertiaire » ou « décret rénovation tertiaire » précise les nouvelles obligations faites aux bâtiments tertiaires en matière de réduction des consommations d’énergie. Il énonce les modalités d’application de l’article 175 de la loi ÉLAN (Évolution du Logement, de l’Aménagement et du Numérique) qui impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français en vue d’atteindre l’objectif de neutralité Carbone que s’est fixé la France pour 2050.

La loi Élan demande que « des actions de réduction de la consommation d’énergie finale » soient mises en œuvre. Le décret tertiaire précise que ces actions peuvent aller au-delà de mesures matérielles sur la performance énergétique des bâtiments (actions sur le bâti), et cite à juste titre d’autres leviers possibles :

- installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et de gestion active de la performance de ces appareils ;
- améliorer les modalités d’exploitation des équipements ;
- adapter les locaux à un usage économe en énergie et faire évoluer le comportement des occupants.

Pour mémoire :

Il est permis de mutualiser l’obligation de réduction des consommations sur tout ou partie des sites. Ainsi, la non-atteinte de l’objectif sur un bâtiment pourra être compensé par le dépassement de l’objectif pour un autre bâtiment concerné.

Point sur les marchés électricité et gaz du Sigerly :



— L'ESSENTIEL A SAVOIR SUR —

Les marchés de fourniture d'électricité du



A jour au 07/01/2020

Le SIGERLy a lancé sur son territoire un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité depuis 2015. Il a permis de mutualiser l'expertise et les compétences des acheteurs publics pour accroître leur poids face aux fournisseurs d'énergie.

L'achat d'électricité au SIGERLy en quelques chiffres

- 77 membres (communes, CCAS, EPCI, ...)
- Près de 2 800 points de livraison
- 111 GWh/an
...dont 22,5 GWh/an d'électricité « verte »
- 16,9 M€/an
- 3 lots :
 - n°1 : électricité « classique »
 - n°2 : électricité « verte »
 - n°3 : éclairage public (SIGERLy)

Le calendrier



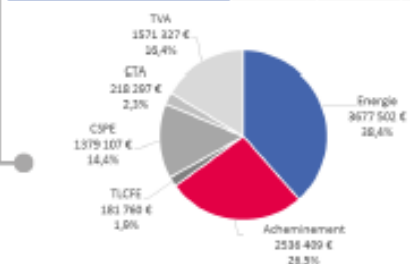
LOT n°1 : électricité « classique »

571 points de livraison
Sites C3, C4 et C5 non alimentés en électricité « verte »
61,5 GWh/an
9,2 M€/an

Fournisseur actuel : EDF

Tarifs applicables au 01/01/2020
(hors taxes et hors acheminement)

Designation des postes horaires/annuels	Prix en €HTT par MWh		
	Sites C4	Sites C3	Sites C2
Pointe	84,64	115,79	116,09
HPH	84,64	83,13	83,43
HCH	50,76	50,16	50,46
HPE	44,30	47,44	47,74
HCE	22,38	20,92	21,22



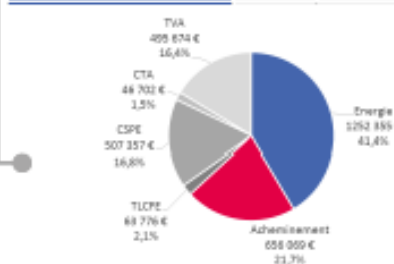
LOT n°2 : électricité « verte »

95 points de livraison
Sites C3, C4 et C5 alimentés en électricité « verte »
22,5 GWh/an
2,9 M€/an

Fournisseur actuel : EDF

Tarifs applicables au 01/01/2020
(hors taxes et hors acheminement)


Designation des postes horaires/annuels	Prix en €HTT par MWh		
	Sites C4	Sites C3	Sites C2
Pointe	85,79	117,13	117,43
HPH	85,79	84,42	84,72
HCH	51,90	51,32	51,62
HPE	45,43	48,77	49,07
HCE	23,48	22,31	22,61



MEMO


- C1 (ex-sites « verts ») : sites disposant d'un contrat séparé entre fourniture et distribution (CARD)
- C2 (ex-sites « verts ») : sites téraélevés raccordés au réseau de distribution HTA
- C3 (ex-sites « verts ») : sites profilés raccordés au réseau de distribution HTA
- C4 (ex-sites « jaunes ») : sites raccordés au réseau de distribution en basse tension – Puissance > 36 kVA
- C5 (ex-sites « bleus ») : sites raccordés au réseau de distribution en basse tension – Puissance ≤ 36 kVA

Document à destination exclusive des membres des groupements du SIGERLy



L'ESSENTIEL A SAVOIR SUR

Les marchés de fourniture de gaz du



A Jour au 07/01/2020

Le Sigerly a lancé sur son territoire un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel depuis 2014. Il a permis de mutualiser l'expertise et les compétences des acheteurs publics pour accroître leur poids face aux fournisseurs d'énergie.

L'achat de gaz au Sigerly en quelques chiffres


- 74 membres (communes, CCAS, EPCI, ...)
- Près de 840 points de livraison
- 122 GWh/an
- 6,5 M€/an
- 2 lots :
 - n°1 : sites T1 et T2
 - n°2 : sites T3

Le calendrier

01/08/2016	31/07/2018	01/08/2018	31/07/2020
Accord-cadre en vigueur			
1 ^{er} marché subséquent		2 nd marché subséquent (en cours)	

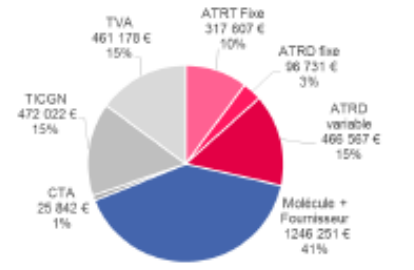
LOT n°1 : sites T1/T2

685 points de comptage
Sites T1 et T2
55,8 GWh/an
3,1 M€/an

Fournisseur actuel : 


Tarifs applicables jusqu'au 31/07/20
(hors taxes et hors acheminement)

Prix en €HTT par MWh	Sites T1 et T2
LOT 1 : Gaz de Bordeaux	22,31



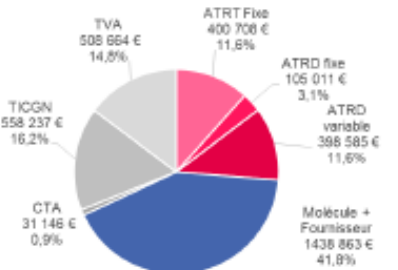
LOT n°2 : sites T3

153 points de comptage
Sites T3
66,0 GWh/an
3,4 M€/an

Fournisseur actuel : 

Tarifs applicables jusqu'au 31/07/20
(hors taxes et hors acheminement)

Prix en €HTT par MWh	Sites T3
LOT 2 : GEG	21,78



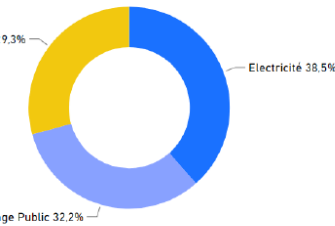
MEMO

Site « T1 » : consommation annuelle de référence inférieure à 6 MWh par an
 Site « T2 » : consommation annuelle de référence comprise entre 6 et 300 MWh par an
 Site « T3 » : consommation annuelle de référence comprise entre 300 et 5 000 MWh par an
 Site « T4 » : consommation annuelle de référence supérieure à 5 000 MWh par an

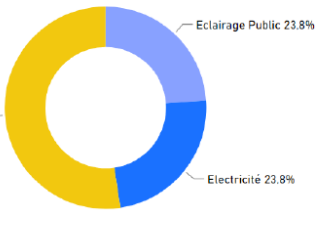
Document à destination exclusive des membres des groupements du Sigerly

Bilan consommation énergétique :

Répartition des dépenses



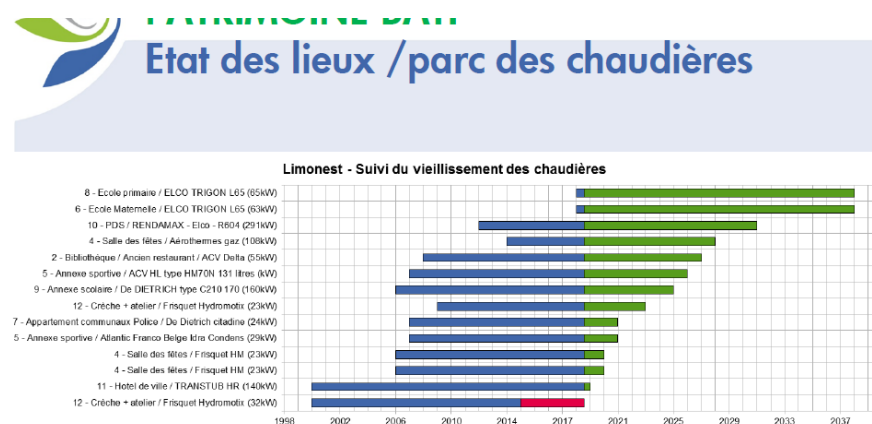
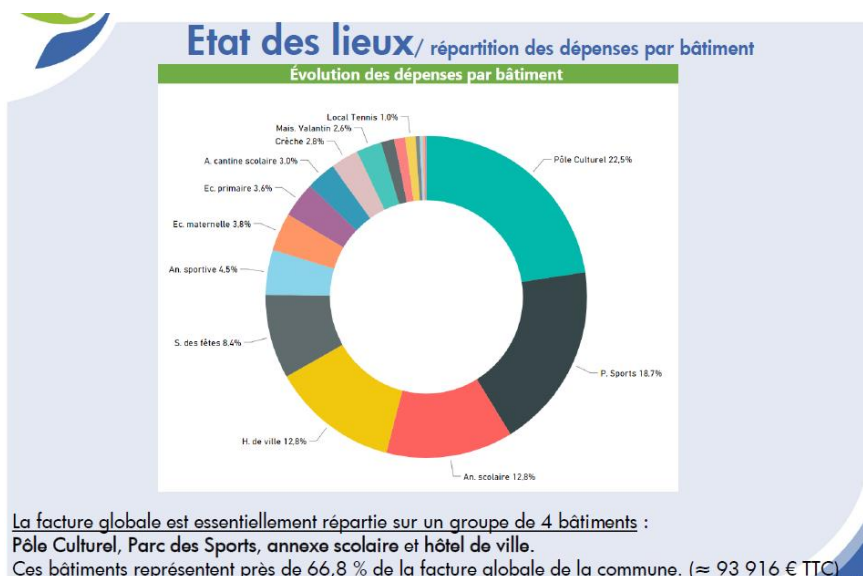
Répartition des consommations



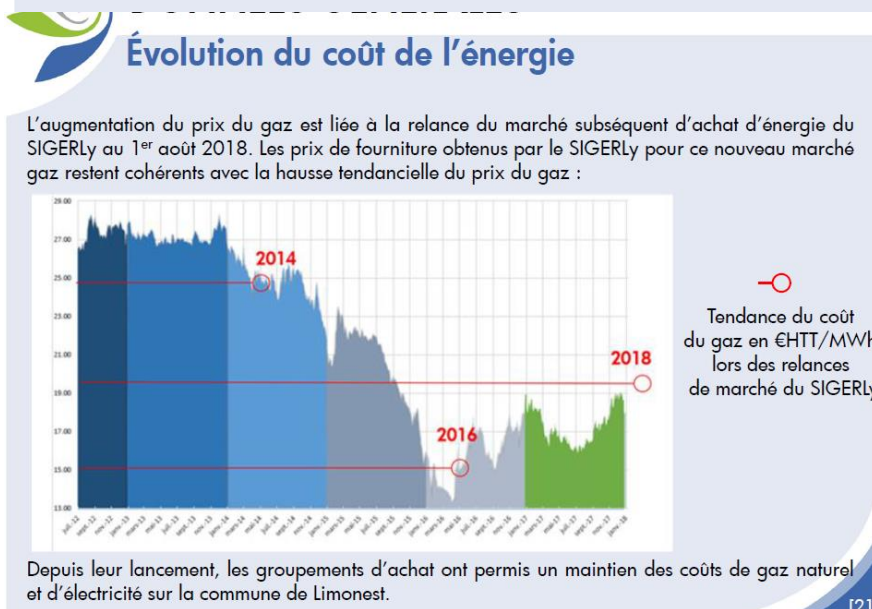
→ Consommations et dépenses non corrigées du climat.

Électricité: 47,6 % de la consommation pour 70,7 % de dépenses en énergie.

→ Importance d'une bonne maîtrise des consommations d'électricité.



La durée de vie théorique d'une chaudière au sol est estimée à 20 ans et celle d'une chaudière murale à 15 ans.



Le SIGERLy parmi les lauréats du programme ACTEE :

Le SIGERLy fait partie des 18 groupements de collectivités lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI Cedre) sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Les résultats et la remise des prix ont été présentés le 22 janvier par Madame Wargon, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire et Monsieur Pintat, Président de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) : 6,5 millions d'euros de fonds mobilisés pour l'efficacité énergétique
La FNCCR et son partenaire financier EDF ont souhaité accompagner les acteurs publics dans leurs projets de transition énergétique en leur attribuant des fonds qui leur permettront de diminuer les coûts organisationnels liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Pour y parvenir, le projet s'articule autour de 4 grands axes :

1. Optimiser les outils d'aide à la décision afin de massifier les projets ;
2. Connecter les territoires en développant des projets mutualisés d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles ;
3. Mettre à disposition des ressources humaines adaptées notamment des économistes de flux et conseillers en financement ;
4. Accompagner les collectivités en créant une boîte à outils : guides, formations en présentiel et interactives (MOOC), documents contractuels types, outils innovants (simulateur).

Un financement à hauteur de 147 000 € a été attribué au groupement Métropole – SIGERLY- ALEC
Le projet lauréat concerne l'articulation des rénovations énergétiques de bâtiments scolaires (écoles et collèges) avec des actions d'éducation à la transition énergétique. Le programme débutera suite à la signature d'une convention en février 2020. Il se déroulera sur 1 an et demi avec une fin de programme autour du 30 juin 2021. Les subventions obtenues permettront de financer des études (Etudes de faisabilité de Contrat de Performance Energétique et audits de bâtiments), un poste mutualisé d'« économiste de flux » et des outils de suivi des consommations énergétiques. La Métropole de Lyon, le SIGERLY, et l'ALEC comptent ainsi mettre un coût d'accélérateur dans l'accompagnement des collectivités pour la rénovation des bâtiments scolaires et l'éducation des enfants à la transition écologique.

Syndicat intercommunal de gestion de la gendarmerie

Réalisation de l'entretien d'un logement

Communication Information, Communication, Culture, Fêtes et Cérémonie :

Rapporteur Arlette BERNARD

1/ Programmation culturelle

Passé

- **Vendredi 17 janvier 2020 : « Sol bémol »** du Cirque musical par la Cie d'Irque et Fien, un spectacle largement plébiscité par la critique et la presse. Un spectacle onirique et un peu déjanté, une invitation au voyage qui a ravi petits et grands très nombreux dans l'Auditorium de l'Agora (plus de 200 spectateurs).
- **Vendredi 7 février 2020 « Y »** un stand up drôle, cynique et bourré d'autodérision. Pour son 2^{ème} opus (plus de 1.000 représentations pour son premier spectacle) Karim Duval s'est fait le portevoix de tous les vingt-trentenaires hyper connectés, « Y » rencontre déjà partout un franc succès. A Limonest il a fait un « tabac », devant une salle comble qui l'a applaudi à tout rompre.

A venir

- **5^{ème} Résonance à Quais du Polar**

Vendredi 27 mars Théâtre : **L'avis du mort ?** Révélations, découvertes, déceptions, et tout ce petit monde auteur de la victime d'assassinat est-il vraiment sincère ? Et si l'auteur du crime était l'un d'eux ? Un huit clos drôle et enlevé où le public joue un rôle.

Samedi 28 mars Ciné polar : **Le faucon maltais** (nous découvrons que l'Institut Lumière a également choisi ce film dans le cadre de « Quais du Polar » qui y sera projeté début avril). Décrit comme le chef d'œuvre du film policier d'après-guerre, réalisé par John Huston d'après l'œuvre de Dashiell Hammet (l'un des plus grands romans noirs) ce film étrange

- **Vendredi 3 avril** danse contemporaine : **Hourra**, pièce chorégraphique de la Cie Hallet Eghayan pour 6 danseurs, créée pour le 40^{ème} anniversaire de la compagnie, un voyage qui nous mène dans une foule d'univers. Hourra, ce cri de joie, sera accompagné par toute une animation culturelle lors de la semaine de la danse, qui se clôturera **le jeudi 2 avril** par une restitution des ateliers : 2 séances proposées 19h et 20h (inscription sur formulaire en ligne)

2/ Animation culturelle. Semaine de la danse (30 mars- 2 avril 2020)

Aboutissement d'une année de travail sous la houlette de la Cie Hallet Eghayan et de son directeur Bruno Miachon, ce projet innovant et fédérateur a été initié par la commission culture, en amont du spectacle chorégraphique « Hourra »

Les participants : 2 classes de primaire (Ecoles St Martin et Antoine Godard), 2 classes du Lycée Sandar, l'EMM et l'association Conservatoire de Limonest, l'asso6Cordes, Move Up, Cie Corps et danse, la médiathèque, Pause-café, et leurs encadrants Géraldine Bourgoïn, Lilian Bonod, Marcos Fraga, Carine Mazoyer, Carole Venet, Aline Azcoaga, Delphine Juthier, Catherine Devillers.

3/ Médiathèque

- **Prix Summer**

- Depuis 3 ans, l'association Lire à Bron et la Fête du Livre de Bron proposent aux lecteurs des médiathèques et bibliothèques de la Métropole de Lyon de participer au Prix Summer.

Pour la 3ème édition du Prix, ce sont **627 lecteurs/jurés** inscrits dans **41 médiathèques du territoire métropolitain**, dont celles du réseau ReBONd et donc de Limonest avec un comité de lecture de plus de 30 personnes, qui ont accepté de relever le défi pour l'édition 2020 !

Le Prix Summer 2020 a été attribué ce vendredi 14 février, à **Anne Pauly** lors de la Table Ronde dédiée au prix, en présence de Julia Deck, Hélène Gaudy, Vincent Message et Sylvain Prudhomme, les 4 autres auteurs sélectionnés pour cette édition. **Anne Pauly** a reçu son Prix des mains de la vice-présidente de la Métropole de Lyon Mme Myriam Picot et du Maire de la Ville de Bron, Jean-Michel Longueva, devant une salle comble.

Anne Pauly rejoint donc Monica Sabolo (**lauréate 2018**) et Tiffany Tavernier (**lauréate 2019**) au palmarès du Prix Summer.

Dans le cadre de l'évènement initié par la Bibliothèque municipale de Lyon « Tous à table ! »

- **Exposition du 4 février au 4 avril : « Tous à table ! » : le patrimoine culinaire en images**

A partir de la bibliothèque numérique Numelyo, qui rassemble les collections patrimoniales publiques de la Bibliothèque municipale de Lyon, voici un parcours autour des savoir-faire culinaires ou agricoles : affiches, fruits et légumes, recettes... Ces images belles, drôles, ou curieuses éveilleront peut-être vos sens et vos papilles !

- **Samedi 14 mars à 10h et à 11h15 (2 séances) Les Contes à croquer d'A Conte Goûte**, Public : 3-6 ans

À la découverte d'histoires gourmandes illustrées par des dégustations sensorielles. Grâce aux cinq sens, l'imaginaire sera nourri de mots et de mets du monde afin de mieux se connaître et de rencontrer l'autre...

Dans le cadre de Quais du polar

- **Vendredi 27 mars de 18h à 19h**, Public : Adultes, comité d'acquéreurs spécial polar

Livres, films, séries... Le genre policier est à l'honneur : rejoignez le comité d'acquéreurs de Lissieu et Limonest, afin de choisir les romans policiers que vous voudrez voir dans les rayons de vos médiathèques.

- **Samedi 28 mars de 15h à 17h Escape Game Géant**, à partir de 10 ans (gratuit sur inscription)

Jeu collaboratif avec énigmes, messages codés, fouille, casse-tête... Seuls ou en famille, vous vous transformerez en enquêteurs de l'Agence Temporelle d'Organisation Métaphysique pour un voyage à travers les époques, dans une médiathèque réaménagée pour l'occasion !

4/ Jazz Day in Mont d'Or, vendredi 17 avril 2020.

- 4 écoles de musique, 4 municipalités pour la 6^{ème} édition (après St Didier(2015), St Didier (2016), St Cyr (2017), Limonest (2018), Collonges (2019), c'est à nouveau Saint Didier au Mont d'Or qui recevra cette édition 2020 à l'espace Laurent Bonnevey. Comme les années précédentes chaque commune alloue un budget de 1.000€ pour l'organisation, excepté pour les couts de la communication qui sont répartis au prorata du nombre d'habitants/commune. Petite restauration assurée.

5/ Ecole de Musique Municipale : Direction Marcos Fraga

- **L'Ecole Municipale de Musique (EMM)** assure donc depuis la rentrée des missions d'enseignement. L'école accueille les enfants dès 5 ans et dispense l'enseignement des cycles 1 et 2 et le cycle amateur. De gros efforts financiers ont été faits par la municipalité, avec en plus un soutien administratif constant assuré par le DGS et par Ann Saintard.

- **Pour valoriser l'école et assurer une médiation artistique** auprès des scolaires de Limonest, 2 projets, en partenariat avec le DUMI :

Présentation d'instruments aux scolaires, 16 mars, animations, techniques de jeux, mini concert de clôture

Concert des professeurs, 8 juin, 45min/1h, analyse des rythmes, des mélodies, durée des 2 parties et contenu adaptés en fonction de l'âge

- **Demande de subvention auprès de la Métropole.** La commune est éligible pour une subvention calculée sur la masse salariale (75% de la subvention) et d'autres critères (25%, instruments rares, mise en réseau...)

Commission Enfance, Jeunesse, Éducation :

Rapporteur Béatrice REBOTIER

3 classes de l'école Antoine Godard sont en classe de neige cette semaine. A noter la participation financière de la mairie à hauteur de 100 euros par enfants (pour 65 enfants).

Le projet biodiversité a commencé avec les élèves de CM2 et les services des espaces verts.

Sont prévues une intervention en classe et une visite de la zone humide avec parcours pédagogique.

A partir de la rentrée des vacances et jusqu'à mi-avril Nadir (éducateur au PEJ) et sa maman (directrice d'une compagnie de danse vont intervenir sur un projet hip hop auprès de 4 classes 1h/semaine pour chaque groupe.

Une restitution à l'Agora sera proposée mi-avril.

La restitution du 2 avril dans le cadre du projet Hourra se fera sur 2 séances 19h et 20h, elle est sur inscription mais gratuite (pour permettre d'accueillir tous les parents dans le respect des règles de sécurité).

Communication de Monsieur PELLA, Adjoint :

M. PELLA rend compte au conseil municipal de l'activité des affaires générales, qui instruit notamment les demandes de cartes d'identité et de passeports en soulignant que l'activité de ce service a doublé entre janvier 2019 et janvier 2020, à savoir :

- 207 demandes originaires de 36 communes différentes ont été enregistrées en 2020 contre 103 originaires de 24 communes en janvier 2019.

Par ailleurs, le prochain CT/CHSCT se tiendra le 25 février prochain (dernière réunion de la mandature) et M. PELLA profite de cette information pour préciser qu'au cours de la dernière mandature il n'y a eu aucun accident grave parmi le personnel pouvant mettre en cause la responsabilité pénale du Maire. Il tient à remercier également Monsieur Denis VERKIN pour son implication dans cette instance.

M. VERKIN a souligné les échanges constructifs qui ont pu avoir lieu durant ces différentes réunions impliquant les représentants du personnel.

Communication de Monsieur le Maire :

M. le Maire informe le Conseil :

- de la mise à l'étude technique de l'opération d'assainissement du quartier de Saint-André en prévision d'une inscription au PPI du prochain mandat de la Métropole,
- du projet de transports à la demande qui a été mis en place à titre expérimental par le SYTRAL sur le territoire de la Métropole dont Limonest,
- de la lettre de l'association « Villes et Villages » l'informant de la labellisation de Limonest parmi les villes où il fait bon vivre en France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Récapitulatif des délibérations votées :

NUMÉRO	RAPPEUR	THÈME	OBJET
2020-02-01	M. LE MAIRE	FINANCES	REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019
2020-02-02	M. LE MAIRE	FINANCES	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL
2020-02-03	M. LE MAIRE	FINANCES	EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE SPA ECOLE DE MUSIQUE
2020-02-04	M. LE MAIRE	FINANCES	VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2020
2020-02-05	M. LE MAIRE	FINANCES	EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS
2020-02-06	D. PELLA	RH	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE
2020-02-07	D. PELLA	RH	RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'ACTIVITES ACCESSOIRES (ETUDES SURVEILLEES)
2020-02-08	D. PELLA	RH	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF

Suivent les signatures

	VINCENT Max <i>Présent(e)- signature :</i>	BERNARD Arlette <i>Présent(e)- signature :</i>	PELLA Dominique <i>Présent(e)- signature :</i>
REBOTIER Béatrice <i>Présent(e)- signature :</i>	MAZOYER Eric <i>Présent(e)- signature :</i>	DURANTET Florence <i>Présent(e)- signature :</i>	VERKIN Denis <i>Présent(e)- signature :</i>
GAY François <i>Présent(e)- signature :</i>	MATHIEU Régis <i>Absent(e) représenté(e) par : Dominique PELLA</i>	GUENEAU Fabienne <i>Présent(e)- signature :</i>	CAYROL Brigitte <i>Présent(e)- signature :</i>
CHAMBON Véronique <i>Présent(e)- signature :</i>	MARQUES Antonio <i>Présent(e)- signature :</i>	POLI Jean François <i>Présent(e)- signature :</i>	PREVE Corinne <i>Présent(e)- signature :</i>
SEGUIN Sophie <i>Absent(e) représenté(e) par : Véronique CHAMBON</i>	GODARD Christine <i>Présent(e)- signature :</i>	BERTRAND Thierry <i>Présent(e)- signature :</i>	KLEIMANN Pascal <i>Absent(e) non représenté(e)</i>
LEMOINE Valérie <i>Présent(e)- signature :</i>	GIULY Ludovic <i>Absent(e) non représenté(e)</i>	CAZIN Cécile <i>Présent(e)- signature :</i>	GUYONNET Raphaël <i>Présent(e)- signature :</i>